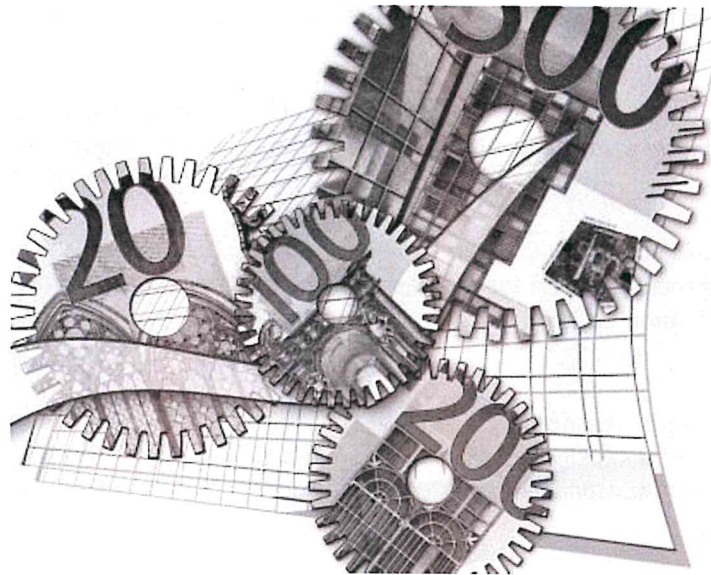




Conseil municipal

Du 17 avril 2026

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025



L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales, et notamment une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles jointe au budget primitif et au compte administratif. L'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021 a ouvert la possibilité d'expérimenter le compte financier unique (CFU) qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents. La ville de Drocourt s'est portée candidate à la 3ème phase de l'expérimentation, pour les comptes 2023. L'exercice 2023 était donc le premier pour lequel la ville de Drocourt votait un CFU.

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

« La note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le Conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent. »

1. Eléments de contexte : économique, social, budgétaire, évolution de la population, etc.

Rapport économique, social et financier (RESF) 2026

Freinée par les mesures commerciales américaines et le climat d'incertitude prolongée, la croissance de l'économie française atteindrait +0,7 % en 2025. Elle augmenterait à +1,0 % en 2026, tirée par la reprise de la demande intérieure dans un scénario de dissipation des incertitudes.

En 2025, la croissance devrait atteindre 0,7 %, la consommation des ménages et l'investissement privé pâtissant d'un climat d'incertitude élevée qui a pu alimenter des comportements attentistes des agents économiques.

En 2026, la croissance s'élèverait à 1,0 %. Elle serait essentiellement tirée par la demande intérieure privée, dans un scénario de dissipation des incertitudes domestiques. La consommation progresserait et l'investissement privé augmenterait, profitant aussi de la détente des conditions de financement.

L'inflation diminuerait en 2025, à +1,1 % en moyenne annuelle. Elle augmenterait et s'élèverait à +1,3 % en 2026. En 2026, le solde public s'établirait à -4,7 % du PIB, après un déficit de -5,4 % en 2025, et à moins de 3 % en 2029, comme s'y est engagé le Gouvernement auprès des Français et de nos partenaires européens.

Bilan démographique 2025

En 2025, le solde naturel en France est négatif pour la première fois depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale
Hélène Thélot (Insee)

Au 1^{er} janvier 2026, la population en France est estimée à 69,1 millions d'habitants, soit 0,25 % de plus qu'un an auparavant. 22 % de la population a au moins 65 ans, soit presque la même proportion que celle des moins de 20 ans.

En 2025, 645 000 bébés sont nés en France. C'est 2,1 % de moins qu'en 2024 et 24 % de moins qu'en 2010, année du dernier point haut des naissances. L'indicateur conjoncturel de fécondité poursuit sa baisse : après 1,61 en 2024, il s'établit à 1,56 enfant par femme en 2025 ; c'est le niveau le plus faible depuis la fin de la Première Guerre mondiale.

En 2025, 651 000 personnes sont décédées en France, soit une hausse de 1,5 % par rapport à 2024. Cette augmentation est notamment liée à l'épidémie de grippe hivernale, qui a été particulièrement meurtrière en début d'année. L'espérance de vie à la naissance augmente toutefois : elle s'établit à 85,9 ans pour les femmes et à 80,3 ans pour les hommes.

Ainsi, pour la première fois depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le solde naturel en France est négatif en 2025 : il s'établit à -6 000.

Avec 251 000 célébrations, le nombre de mariages augmente de nouveau en 2025. Par ailleurs, le nombre de pacs conclus en 2024 est quasi stable par rapport à 2023, à 197 000.

Source :

- Rapport économique, social et financier (RESF) 2026 est publié Rédigé par DG Trésor • Publié le 15 octobre 2025
- Bilan démographique 2025, Insee Première n°2087, janvier 2026.

Les résultats globaux de clôture des 4 derniers exercices budgétaires communaux s'établissent comme suit :

	2022	2023	2024	2025
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	750 912,15	824 246,72	880 811,64 ¹	1 008 123,97
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	634 229,93	356 061,64	341 579,32 ²	979 682,38

¹ + 412,38 € d'intégration du résultat issu de la dissolution de l'AFR d'Izel soit 831 224,02€

² +7,96 € d'intégration du résultat issu de la dissolution de l'AFR d'Izel soit 341 587,28€

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	1 385 142,08	1 180 308,36	1 222 550,96	1 852 158,00
----------------------------	--------------	--------------	--------------	--------------

La population est en légère hausse, + 1.06 %, entre 2021 et 2025 :

	2021	2022	2023	2024	2025
Population municipale	2 924	2 926	2 935	2 943	2 952
Population comptée à part	12	12	16	16	15
POPULATION TOTALE	2 936	2 938	2 951	2 959	2 967
	Variation N/N-1	0,07%	0,44%	0,27%	0,27%

2. Priorités du budget

Le « cycle » budgétaire est le suivant : budget primitif, décisions modificatives, compte financier unique.

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

L'investissement a été marqué par les grands projets suivants :

- Poursuite des travaux de reprise des concessions en état d'abandon au cimetière
- Engagement de la remise aux normes du dispositif SSI (Système de sécurité incendie) du complexe Agora
- Travaux de rénovation énergétique : Remplacement des fenêtres de la salle de la joie de vivre et de l'ancienne ludothèque
- Rénovation esthétique de la façade de l'école Joliot Curie
- Mise en place d'un dispositif PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) dans les 4 écoles de la ville
- Remplacement du city stade et la remise en état du terrain en herbe du stade Antal
- L'engagement des travaux de rénovation des espaces publics de la Cité de la Parisienne qui seront couverts par l'emprunt pour lequel la ville a réservé une part de son budget en 2025 : 250 000 €. Travaux qui seront réalisés sur 5 ans pour un montant total de 10 704 814 € HT dont la part communale représente : 3 505 148 € HT.

3. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement : évolution, structure

Section de fonctionnement 2025

Chapitre	Dépenses	Recettes
002 - Résultat de fonctionnement reporté		831 224,02
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		451,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses		119 507.59
73 - Impôts et taxes		1 177 384.99
731 - Fiscalité locale		1 324 100.37
74 - Dotations et participations		584 644.60
75 - Autres produits de gestion courante		132 331.11
77 - Produits spécifiques		55 730.84
011 - Charges à caractère général	1 047 062.16	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 883 131.09	

014 - Atténuations de produits	256	
023 - Virement à la section d'investissement	0,00	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	130 728.05	
65 - Autres charges de gestion courante	152 212.46	
66 - Charges financières	3 860.79	
67 - Charges spécifiques	0,00	
Totaux	3 217 250.55	4 225 374.52

Principales recettes de fonctionnement

Au Budget Primitif 2025, la ville de Drocourt a perçu :

- 119 507 € de produits des services, du domaine et vente diverses de participations familiales aux services de restauration scolaire et d'accueil périscolaire et de participations familiales aux services d'accueils de loisirs (ALSH6-13, petite enfance, CAJ, parentalité).
- 1 000 242,99,00 € d'Attribution de Compensation (AC) : il s'agit du transfert financier avec la CAHC en FPU. Il a pour fonction d'assurer la neutralité budgétaire des transferts de charges entre la CAHC en FPU et la commune. L'AC est égale à ce que la commune "apporte" en termes de fiscalité économique moins ce qu'elle coûte en termes de charges transférées à son EPCI. Une fois fixée, l'AC est figée jusqu'au prochain transfert de charges entre l'EPCI et ses communes membres. L'EPCI informe chaque commune, avant le 15 février de chaque année, du montant prévisionnel des attributions qu'elle percevra au titre de ses reversements aux communes membres.
- 111 817,00 € de Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) : les communautés de communes et d'agglomération à taxe professionnelle unique peuvent mettre en place une DSC. C'est un reversement supplémentaire que peut effectuer l'EPCI à ses communes. C'est une dotation de fonctionnement dont l'esprit consiste à mettre en place une péréquation horizontale entre les communes membres. Son institution est soumise à la majorité des deux tiers des membres du Conseil communautaire.
- 17 481,00 € de Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) : il permet de compenser pour chaque commune et EPCI à fiscalité propre les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale.
- 47 844,00 € de Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) : ce fonds national de péréquation horizontale consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.
- 33 330,08 € de taxe communale additionnelle aux droits de mutation ou à la publicité foncière : les mutations de propriété à titre onéreux d'immeubles ou de droits immobiliers (usufruit, nue-propriété, servitudes foncières, emphytéose, etc.) sont soumises à des droits d'enregistrement ou à une taxe de publicité foncière. Une taxe additionnelle est également applicable sauf lorsque la mutation est passible d'un droit ou d'une taxe au taux de 0,70 %. Le taux de la taxe de publicité foncière ou du droit d'enregistrement est fixé à 3,80 % par le Code général des impôts. Le taux de la taxe communale additionnelle aux droits d'enregistrement est fixé à 1,20 %.
- 31 014,47 € de Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité : les redevables de cette taxe sont les fournisseurs d'électricité. Elle est assise sur la quantité d'électricité fournie ou consommée, exprimée en mégawattheures ou fraction de mégawattheure.
- 241 610,00 € de dotation globale de fonctionnement (DGF) : la DGF constitue la principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriales, elle est globale et libre d'emploi, elle est fixée chaque année par la loi de finances. On peut la diviser en deux parts : la part forfaitaire qui correspond à

un tronc commun perçu par toutes les collectivités bénéficiaires et la part péréquation dont les composantes sont reversées aux collectivités les plus défavorisées. Dans le cadre de la DGF des communes, cette deuxième composante correspond à la dotation d'aménagement composée elle-même de quatre fractions : la dotation d'intercommunalité, la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU), la dotation de solidarité rurale (DSR), et la dotation nationale de péréquation (DNP).

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Population DGF	2 950	2 951	2 939	2 941	2 954	2 961	2 969
Dotations Forfaitaire	265 914	259 739	252 218	245 957	247 043	246 460	241 610
Dotations de Solidarité Rurale	39 293	39 967	40 392	40 715	47 898	51 251	52 824
TOTAL	305 207	299 706	292 610	286 672	294 941	297 711	294 434
<i>n/n-1</i>		<i>-1,80%</i>	<i>-2,37%</i>	<i>-2,03%</i>	<i>2,88%</i>	<i>0,94%</i>	<i>-1.11%</i>

- 3 994.37 € du Fonds de Compensation sur la Taxe sur la Valeur Ajoutée sur les dépenses de fonctionnement 2023. Le FCTVA est une dotation destinée à assurer une compensation de la charge de TVA que supportent les collectivités pour les équipements sur lesquels ils ont un droit de propriété et qu'ils ne peuvent pas récupérer par voie fiscale car ils ne sont pas assujettis à la TVA.
- 81 452.03 € de la part de la Caisse d'Allocations Familiales (Contrat Enfance Jeunesse, Convention Territoriale Globalisée Bonus de territoire, Chargé de coopération, Aides aux Temps Libres, Prestations de services, REAAP).
- 189 497,00 € de compensation au titre des exonérations de taxe foncière.

Principales dépenses de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses liées au fonctionnement courant de la collectivité et principalement :

- Les frais de rémunération des personnels,
- Les dépenses d'entretien et de fourniture,
- Les frais de fonctionnement divers correspondant aux compétences de la collectivité,
- Les intérêts de la dette, c'est-à-dire les intérêts des emprunts, ...

Les dépenses de fonctionnement 2025 sont caractérisées, entre autres, par :

- Des crédits pour d'autres charges de gestion diverses imprévues à hauteur de 221 047 €,
- La formation des agents : incendie, SST, ...
- Aucune subvention au CCAS qui a fonctionné encore avec ses propres résultats,
- Une augmentation du montant de la cotisation de la police d'assurance 'dommages aux biens',
- L'importance du coût des fluides : électricité, gaz, fioul, carburant,

	2024		2025	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Énergie-Électricité	230 850	100 745.41	154 070	59 521.22
Chauffage urbain	229 150	98 054.07	114 930	121 517.47

- 17 000€ de dépenses sont prévus pour le passage en LED dans différents bâtiments de la ville (les 4 écoles, cantines, églises Sainte Barbe, Mairie)
- Des diagnostics (DTA, DPE),

- A l'Agora : peinture des sanitaires
- A la cantine Paris : des porte-manteaux, pose de pavés LED
- A la cantine Palma : des porte-manteaux, anti-pince doigts, pose de pavés LED
- A l'école CURIE : anti-pince doigts, accompagnement du projet « Monte le curseur de la biodiversité », pose de pavés LED, réfection des façades de l'école
- A l'école DOLTO : remplacement des interrupteurs, pose de pavés LED
- A l'école PRIN : des peintures, pose de pavés LED
- A l'école THOREZ : pose de pavés LED,
- A la Mairie : pose de pavés LED, Toiture SAS CCAS,
- Le traçage ligne de stationnement Rue du Roussillon
- La poursuite de la dératisation,
- L'entretien régulier et les contrôles techniques des véhicules,
- Au Service Municipal de la Jeunesse : l'organisation des centres de loisirs à la journée
- La recherche d'un équilibre entre sorties et activités sur place,
- La maîtrise des coûts de transport,
- La réflexion sur l'utilisation des espaces,
- Une réflexion large sur toutes les dépenses (matériels pédagogiques, lingettes, produits d'entretien, chocolats de Noël...),
- La participation au coût de formation BAFA des drocourtois,
- L'organisation d'olympiades,
- Développement des actions autour de la parentalité suite à la fusion et la création de La Parenthèse,
- La saison culturelle (événements, spectacles, ...festival citoyens, artoizes, color run, les enchanteurs)
- L'école de musique,
- La communication municipale (magazine municipal, affiches, calendriers...), le site internet, le panneau électronique,
- Le soutien des actions du Comité citoyen, de démocratie locale,
- Des fêtes et cérémonies (Noël, défilés, 14 juillet, Sainte-Cécile, ducasses...),
- Côté politique sociale : des animations intergénérationnelles, la semaine bleue, la distribution de muguet, la journée de la femme, la distribution des colis de Noël
- Une augmentation de 9.4% de subventions versées aux associations :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	2024	Demandes 2025	ARBITRAGE 2025
ACCENT 9	3 000,00	4 020,00	3 000,00
AMICALE DES VETERANS DROCOURTOIS		150	150
		1000	1000
AMICALE NOTRE DAME LORETTE	100	100	100
ANCIENS COMBATTANTS	150	150	150
ASSOC APE PRIN/CURIE	150	150	150
	2 581,00		
ASSOC APE DOLTO/THOREZ	150	150	150
ASSOC CHIFFRES ET LETTRES	150	150	150
	0	0	0
ASSOC DROCOURT POLOGNE	150	150	150
	2 165,00	8 000,00	6 000,00
ASSOC FESTIVE DE LA PARISIENNE	150	150	150
	350		
ASS SPORTIVE COLLEGE PAUL LANGEVIN	675	975	975

CLUB LA JOIE DE VIVRE DROCOURT	150	150	150
	0		
COOPERATIVE ECOLE FRANCOISE DOLTO	700		700
COOPERATIVE ECOLE JEANETTE PRIN	700		700
COOPERATIVE ECOLE JOLIOT CURIE	900		840
COOPERATIVE ECOLE MAURICE THOREZ	700		700
CYCLO DE DROCOURT	150	150	150
DON DU SANG	50		
HARMONIE AVENIR	150	150	150
	11 000,00	12 000,00	11 000,00
JEUNES SAPEURS POMPIERS	45	90	90
JUDO CLUB	150	150	150
	4 000,00	5 500,00	2 000,00
LA PLUME ET LE PINCEAU	150	150	150
	0	0	0
LES AMIS DE JOSEPH NOEL		150	150
		600,00	600,00
PEP 62	100		
SOCIETE DE CHASSE LA DIANE			150
SCLEROSES EN PLAQUES	50		
SECOURS POPULAIRE	150	150	150
	1 000,00	1 000,00	1 000,00
UN ZEST D'ART	150	150	150
	0	400	400
USOD	150	150	150
	7 600,00	12 400,00	10 000,00
TITANIM'JEUNES	150	150	150
	600	1000	200
PREVENTION ROUTIERE	0	800	0
TOTAL	38 716,00	50 435,00	42 005,00
imputés au 65748-EDUCATION	3 000,00		2 940,00
imputés au 65748-ASSOCIATION	35 716,00		39 065,00

Section d'investissement 2025

Chapitre	Dépenses Réalisée	Recettes Réalisée
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		341 587.28
021 - Virement de la section de fonctionnement		0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		130 728.05
041 - Opérations patrimoniales		63 000,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves		165 653.11

13 - Subventions d'investissement		6 899,16
27 – autres immobilisations financières		1 996,25
45821 - TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC BOIS-BERNARD		0,00
45822 - TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ROUVROY		0,00
45823 – Phase étude convention MOU – Cité de la Parisienne		31 424,15
45 824 – Phase TRAVAUX convention MOU – Cité de la Parisienne		900 000
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	451	
041 - Opérations patrimoniales	0,00	
16 - Emprunts et dettes assimilées	43 333,32	
20 - Immobilisations incorporelles	716,40	
21 - Immobilisations corporelles	267 521,84	
27 - Autres immobilisations financières	280 000,00	
45811 - TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC BOIS-BERNARD	0,00	
45812 - TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ROUVROY	0,00	
Totaux	598 605.56	1 578 287.94

Principales recettes d'investissement

Les recettes d'investissement 2025 de la ville de Drocourt se sont élevées à 1 578 287.94 €. Elles sont principalement constituées de :

- 341 587.28 € d'excédent 2024 reporté
- 130 728.05 € d'amortissement des immobilisations,
- 93 064 € au titre du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée des dépenses d'investissement réalisées en 2022,
- 22 589 € de Taxe d'Aménagement : impôt local perçu par la commune, le département et la région sur toutes les opérations de construction, reconstruction ou agrandissement de bâtiments que les pétitionnaires peuvent faire sur leur terrain dès lors qu'elles nécessitent une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou autorisation préalable),
- 931 424.15 € de fonds de concours en faveur du projet de rénovation des espaces publics de la Cité de la Parisienne.

Les principales dépenses d'investissement 2025 de la ville de Drocourt concernent :

13911 - Subv. inv. actifs amort. - Etat et établissements nationaux	Amortissement des subventions d'équipement	106,00
4912 - Dépréciations des comptes de redevables	Dotations aux provisions pour créances douteuses	345,00
1641 - Emprunts en euros	Remboursement du capital de la dette	43 333

167 - Emprunts et dettes assorties de conditions particulières		
2051 - Concessions et droits similaires	Licences Office sur nouveaux PC	716
2183 - Matériel informatique	Remplacement PC obsolètes	6048
2116 - Cimetière	Travaux de reprise des concessions en état d'abandon	27 848
203 - Frais études, recherche et développement et frais d'insertion	Participation réalisation Etude préalable programmation réhabilitation cite de la parisienne	28 646,00
2131 - Constructions bâtiments publics	Remplacement gouttière + cache moineaux	6 381
	Rénovation esthétique de la façade	28 190
2135 - Install. générales, agencements, aménagements des constructions	Agora : porte accès Dojo + engagement SSI	5 508
	PPMS installation protection anti-intrusion plan vigipirate	6 744
	PPMS installation protection anti-intrusion plan vigipirate	4915
	PPMS installation protection anti-intrusion plan vigipirate	4 082
2138 - Autres constructions	PPMS installation protection anti-intrusion plan vigipirate	7146
	Remplacement des fenêtres salle de la Joie de Vivre	34 489
	Remplacement des fenêtres de l'ancienne ludothèque	
	Aménagement dalle béton	1 356
2151 - Réseaux de voirie	Signalétique horizontale Rue du Roussillon	2 244
21538 - Autres réseaux	Report - remplacement de 2 candélabres accidentés	3 506,28
2158 - Autres installations, matériels et outillage espaces verts	Traceur	4 934,58
	Achat d'une débroussailleuse	
	Achat d'une tondeuse	
	Achat d'une tarière	
	Report - Achat de matériels pour les services techniques (scie sabre)	576,17
2184 - Matériel de bureau et mobilier	Lits superposés : 10 lits 20 matelas	4 833
2188 - Autres immobilisations corporelles	Achat d'un congélateur	17 482,56
	Evier	
	Lave-vaisselle	
	Adoucisseur 710 € Forfait installation 650 €	
	Table de sortie	
	Armoire de rangement	
	Photocopieurs	
	Appareil photo	
	Signalétique bâtiment	
Instruments de musique (saxos et flûtes)		
274 - Prêts	Constitution d'un apport dans le cadre de la demande de prêt/Avance de trésorerie	250 000,00
2764 - Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé	Presta supp SPL - carottage	30 000,00

4. Montant du budget consolidé (et des budgets annexes)

La ville de Drocourt n'a pas de budget annexe, uniquement un budget autonome : le C.C.A.S.

5. Crédits d'investissement et le cas échéant de fonctionnement pluriannuels

La nomenclature budgétaire et comptable prévoit la possibilité de recourir à la procédure de gestion par autorisation de programme pour les dépenses d'investissement à la discrétion de la collectivité.

A ce jour, aucune dépense réelle d'investissement de la ville de Drocourt n'a fait l'objet d'une gestion en AP.

La commune a néanmoins pris des engagements pluriannuels :

- Avec la SPL de l'Artois dans le cadre de la convention d'aménagement de la Cité La Parisienne,
- Avec l'Établissement Public Foncier Nord-Pas-de-Calais dans le cadre de la convention relative à l'opération Franges du parc des îles,

Les autorisations d'engagement (AE) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des dépenses de fonctionnement s'étalant sur plusieurs exercices.

A ce jour, aucune dépense réelle de fonctionnement de la ville de Drocourt n'a fait l'objet d'une gestion en AE.

6. Niveau de l'épargne brute (ou CAF) et niveau de l'épargne nette

	2022	2023	2024	2025
Recettes Réelles de Fonctionnement	3 072 026,95	3 286 100,65	3 329 150,87	4 225 374,52
Dépenses Réelles de Fonctionnement	2 793 422,23	3 000 948,90	3 096 845,34	3 217 250,55
Capacité d'AutoFinancement brute =	278 604,72	285 151,75	232 305,53	1 008 123,97
Épargne nette	201 245,16	203 853,29	188 972,21	959 961,70

Les Recettes Réelles de Fonctionnement correspondent au total des recettes réelles de la balance générale en section de fonctionnement et les Dépenses Réelles de Fonctionnement correspondent au total des dépenses réelles de la balance générale en section de fonctionnement.

L'Épargne brute correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement c'est-à-dire épargne de gestion – charges d'intérêts.

Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

L'Épargne nette correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette. L'annuité et les remboursements sont pris hors gestion active de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

7. Niveau d'endettement de la collectivité

En 2025, le remboursement de la dette en capital s'est élevé à 43 333,32 € :

Objet	Prêteur	Montant du Contrat	Mois	Capital Restant Du Avant Echeance	Montant Capital Remboursé	Montant Intérêts versés	Montant Échéance
FINANCEMENT OPERATIONS_1211880	EPA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	650 000,00	février	108 333,50	10 833,33	1432,52	12 265,85
			mai	97 500,17	10 833,33	1246,96	12 080,29
			août	86 666,84	10 833,33	1146,02	11 979,35
			novembre	75 833,51	10 833,33	1002,77	11 836,10

8. Capacité de désendettement

Cet indicateur (dette au 31/12 rapportée à l'épargne brute) répond à la question : en combien d'années une collectivité peut-elle rembourser sa dette si elle utilise pour cela son épargne brute ? Un indicateur qui augmente indique donc une situation qui se dégrade.

	2023	2024	2025
Emprunt n°2007044	0,00	0,00	0,00
Emprunt n°2004101A	0,00	0,00	0,00
Emprunt n°2004101B	0,00	0,00	0,00
Emprunt n°2007040	24 558,34	0,00	0,00
Emprunt n°1211880	195 000,14	151 666,62	108 333,50
Dette au 31/12	219 558,48	151 666,62	108 333,50
Épargne brute	278 604,72	285 151,75	232 305,53

Au 31 décembre 2025, si la commune avait utilisé son épargne brute, elle aurait pu rembourser sa dette en moins d'1 an.

9. Niveau des taux d'imposition

En 2025, la ville de Drocourt a perçu 1 258 046,00 € de taxe d'habitation et de taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties. Dans le respect des engagements pris par le Conseil municipal, les taux d'imposition communaux 2024 sont restés identiques depuis 2017 :

TAUX FDL	2020	2021	2022	2023	2024	2025
TH				17,29	17,29	17,29
TFB	32,75	55,01	55,01	32,75	32,75	55,01
TFNB	88,57	88,57	88,57	88,57	88,57	88,57
PRODUITS correspondant	679 655	995 200	1 051 361	1 154 593	1 196 171	1 258 046

Les collectivités territoriales fixent librement le montant total attendu de la fiscalité directe locale (FDL), sous réserve de respecter les règles du droit budgétaire définies par l'état (contrôle juridictionnel de la chambre régionale des comptes), et notamment l'obligation d'équilibre du budget.

Les collectivités territoriales sont tenues au respect de l'équilibre budgétaire. Elles doivent donc connaître le produit de la FDL, nécessaire à cet équilibre, avant de fixer leurs taux d'imposition, ce qui suppose la notification par les services FDL des bases prévisionnelles d'imposition à ces collectivités au cours du mois de mars (en principe avant le 15 mars) pour un vote avant le 15 avril.

Les impôts directs locaux comprennent quatre taxes principales (la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties, la contribution économique territoriale) et des taxes annexes ou assimilées (imposition forfaitaire des entreprises de réseau, taxe sur les surfaces commerciales...). Depuis le 1er janvier 2023, la taxe d'habitation sur la résidence principale est supprimée pour tous les contribuables. Elle est toutefois maintenue sur les résidences secondaires.

Ils sont perçus au profit des collectivités territoriales et de divers établissements publics et organismes. La valeur locative cadastrale est la notion fondamentale de la fiscalité directe locale, elle est utilisée, seule ou avec d'autres éléments, pour le calcul de la base de chacun des impôts directs locaux. Elle représente le loyer théorique annuel que l'immeuble serait susceptible de produire, dans des conditions normales, à une date de référence. La taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la taxe d'habitation sont établies pour l'année entière, d'après les faits existant au 1er janvier de l'année d'imposition.

Pour les impositions qu'elles perçoivent, les collectivités territoriales disposent d'importants pouvoirs, mais leur liberté s'exerce dans le cadre d'une législation définie au plan national ; elles ne peuvent pas supprimer l'une des quatre taxes principales, ni en créer d'autres, ou décider de règles d'assiette en dehors du cadre légal national. Les impositions sont réparties entre les taxes puisqu'en votant leurs taux d'imposition, les collectivités décident de la répartition de la charge fiscale globale entre les 4 catégories de contribuables mais leur liberté en la matière est cependant limitée pour éviter un accroissement des disparités géographiques, ainsi qu'une pression excessive sur certaines catégories de contribuables (CFE et TFPNB notamment) et par l'institution de taux plafonds et de liens entre taxes pour l'évolution des taux.



Les impositions sont réparties entre les redevables d'une même taxe par la modulation des abattements, la majoration éventuelle de la base, l'octroi d'exonérations temporaires, ou en faveur de certaines activités, la modulation à la hausse ou à la baisse de la base minimum... Les conséquences de telles décisions sont supportées par les autres contribuables de la commune à la différence des mesures d'allègement des cotisations imposées par l'État et dont celui-ci compense les effets par le versement de compensations aux collectivités.

L'État verse mensuellement aux collectivités territoriales des avances de trésorerie. Il leur garantit le versement du montant total des impositions comprises dans les rôles, et finance en conséquence les dégrèvements et non-valeurs (absence de recouvrement). Il prélève à ce titre, en sus des cotisations revenant aux collectivités, des frais d'assiette, de recouvrement et de non-valeurs.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dotation Unique Compensations Spécifiques Taxe Professionnelle	352	0	0	0	0	0	0	0	0
Compensation au titre des exonérations des Taxes Foncières	3 556	3 308	3 313	3 325	144 934	149 562	156 900	185 568	189 497

Compensation au titre des exonérations des Taxes d'Habitation	56 287	57 100	59 668	61 657	0	0	0	0	0	0
TOTAL DOTATIONS DE COMPENSATION	60 195	60 408	62 981	64 982	144 934	149 562	156 900	185 568	189 497	189 497

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2024	2025
Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources	17 487	17 487	17 468	17 481	17 481	17 481	17 481	17 481	17 841
Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales	57 465	39 787	51 496	50 487	53 119	54 371	54 080	49 968,00	47 844
TOTAL PÉRÉQUATION (mécanismes de garantie des ressources)	74 952	57 274	68 964	67 968	70 600	71 852	71 561	67 449	65 685

10. Principaux ratios

	2024	2023
1. Dépenses réelles de fonctionnement/population	1043,76	1163,52
2. Produit des impositions directes (cpt 73)/population	376,13	990,52
3. Recettes réelles de fonctionnement/population	1122,06	348,50
4. Dépenses d'équipement brut/population	292,95	51,26
5. Encours de dette/population	51.25	81,11
6. DGF/population	83,07	52,67
7. Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	0,64	118,95
8. Dépenses de fonct. et remb. dette en capital)/recettes réelles de fonctionnement	0,94	35,18
9. Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	0,26	5,17
10. Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	0,03	-17,47

11. Effectifs de la collectivité

La collectivité comptait 32 titulaires et 17 contractuels au 1^{er} janvier 2023.

La collectivité comptait 35 titulaires et 18 contractuels au 1^{er} janvier 2024.

La collectivité comptait 35 titulaires et 21 contractuels au 1^{er} janvier 2025.

Chapitre	2021	2022	2023	2024	2025
012	1 675 373,50	1 718 215,37	1 752 502,07	1 966 243	2 085 075